

Catégorie A

**Titularisation et examen de la situation
des inspecteurs stagiaires de la promotion 2012/2013
Recrutement de chargés d'enseignement
CAPN n°4 du 3 juillet 2013**

- Titularisation et examen de la situation des inspecteurs stagiaires de la promotion 2012/2013.

Toute nouvelle scolarité est perfectible, cette formation fusionnée en est la preuve...

Le 3 juillet 2013 s'est déroulé la première CAP de titularisation des inspecteurs stagiaires des finances publiques issus de la toute première scolarité fusionnée.

F.O.-DGFIP a pointé les dysfonctionnements de la scolarité 2012/2013 et exprimé les nombreuses interrogations des stagiaires quant au déroulement du stage d'application.

F.O.-DGFIP a rappelé ses revendications dans la déclaration liminaire, notamment :

- le délai séjour à compter de la titularisation, à savoir le 1^{er} septembre 2013,
- le remboursement intégral des frais réellement engagés,
- la mise en place d'une formation réellement professionnelle,
- une plus grande souplesse accordée aux chargés d'enseignement,
- l'abandon des modules de 3 heures,
- 3 demi-journées de suspension de cours par semaine,
- la mise en place d'un véritable tutorat pour le stage d'application qui ne saurait obéir à une logique d'employabilité immédiate du stagiaire et doit rester une séquence de formation.

L'administration a refusé d'entendre nos arguments et maintient le délai de séjour de 18 mois. Aucune demi-journée supplémentaire ne sera libérée.

Au jour de la CAPN, la note de service relative au déroulement et au régime indemnitaire applicable au stage d'application n'a toujours pas été finalisée. L'administration s'est engagée à la diffuser au plus tard le 12 juillet 2013. Elle vient seulement de paraître à la date du 22 juillet.

L'ENFIP reconnaît implicitement les faiblesses de cette formation. En effet un rééquilibrage de la prochaine scolarité sera recherché. Son calendrier devrait être remanié. la partie dominante sera renforcée et une nouvelle formule devrait être inaugurée pour le stage pratique.

F.O.-DGFIP prend acte de ces quelques améliorations demandées par nos élu(e)s aux seins des conseils de promotion et par les stagiaires.

Cependant, l'administration n'a répondu ni sur notre demande de démarche pédagogique personnelle pour les chargés d'enseignement ni sur la suppression des visioconférences jugées trop nombreuses.

F.O.-DGFIP n'a pas obtenu non plus de réponse sur l'allègement des objectifs pour les tuteurs des stagiaires ou le rôle du conseil de promotion.

F.O.-DGFIP constate que malheureusement de nombreuses questions demeurent sans réponse...

776 stagiaires ont achevé leur scolarité soit 36 stagiaires auditeurs étrangers, 5 propositions de redoublement et 735 inspecteurs titularisables.

Néanmoins, la date officielle du 1^{er} septembre 2013 pourrait être, dans certains cas, modifiée. En effet, l'administration en entend faire application du décret de 1994, qui prévoit une date décalée de prise de fonction pour les stagiaires ayant eu plus de 36 jours d'absence durant la scolarité. Les inspecteurs concernés devraient être contactés individuellement.

F.O.-DGFIP déplore l'application de ce décret qui aura pour impact une inscription décalée au concours d'inspecteur principal des finances publiques et un glissement de la date d'accès au grade d'inspecteur divisionnaire.

Les élu(e)s se sont prononcés pour la titularisation des 735 inspecteurs stagiaires.

Malgré la défense présentée lors des débats, l'administration n'est pas revenue sur ses propositions et a maintenu les redoublements.

F.O.-DGFIP rappelle sa revendication du droit à la deuxième chance pour tous.

- Recrutement de chargés d'enseignement

L'administration a reconnu que le vivier était vide. Dès lors, **F.O.-DGFIP** a demandé un recrutement de chargés d'enseignement. L'administration, a rétorqué qu'en raison de la baisse du nombre de stagiaires dans les écoles (de 730 à 330 pour les A et de 820 à 610 pour les B) la question du vivier ne se pose pas pour l'instant, notamment à Clermont-Ferrand.

F.O.-DGFIP revendique un nombre suffisant de chargés d'enseignement, avec un vivier suffisamment dense pour anticiper les besoins en formation.

À cet égard **F.O.-DGFIP** réaffirme que la formation professionnelle n'est pas un coût, mais un investissement pour le bon exercice de toutes les missions.

Les élus **F.O.-DGFIP**

Isabelle DUFAU – Yves LE VAILLANT
Violaine OLIVE (Expert)

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP